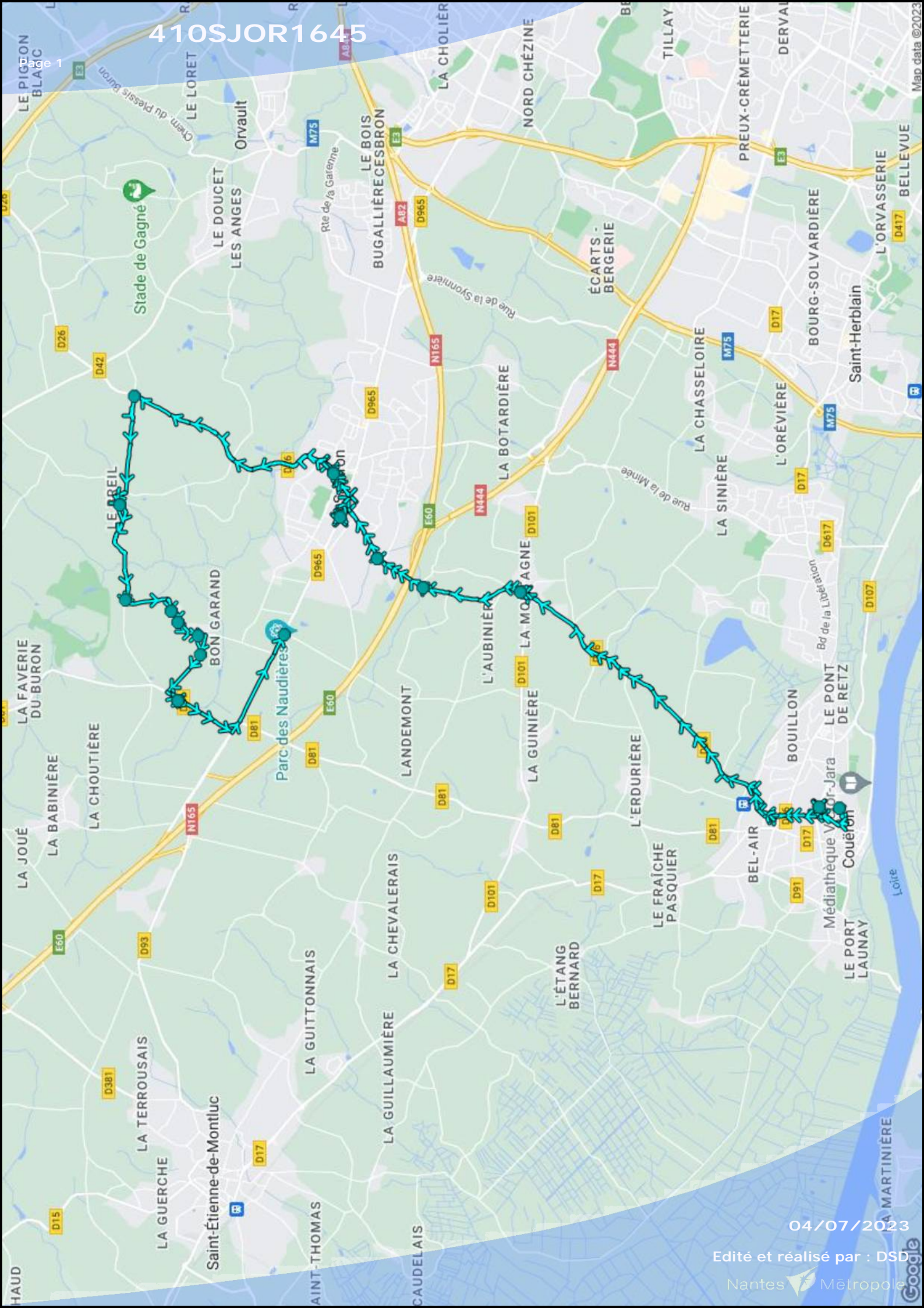


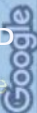
410SJOR1645



04/07/2023

Edité et réalisé par : DSD

Nantes Métropole



Année scolaire 2023-2024

Fiche horaire de circuit

Car n° 410 - Circuit : 410SJOR1645

Validité : 26/08/2023 au 21/08/2024

Sens : Retour

Niveau : Secondaire

Circule : Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Nom de l'arrêt	Commune	Horaire
ETAB: COLL SAINTE PHILOMENE	COUERON	16:50
ETAB: COLL PAUL LANGEVIN	COUERON	16:53
LA MONTAGNE NORD	COUERON	17:02
AUMARIERE RD 26	COUERON	17:03
SAPINS VERTS	SAUTRON	17:04
ETAB: VIA L159	SAUTRON	17:08
EC SAINT JEAN BAPTISTE	SAUTRON	17:10
CHAPEAU ROUGE	SAUTRON	17:15
BREIL	SAUTRON	17:17
CHEMIN BONGARANT	SAUTRON	17:20
BONGARANT NORD	SAUTRON	17:21
BONGARANT CENTRE	SAUTRON	17:22
BONGARANT CHAPELLE	SAUTRON	17:23
BOIS TAUREAU	SAUTRON	17:24
TRIMOSSIERE	SAUTRON	17:26
NAUDIÈRES	SAUTRON	17:29

Par précaution, les élèves doivent se présenter avant l'horaire de passage du véhicule. En cas de retard du car, un second véhicule effectuera généralement le circuit dans les 30 minutes qui suivent, afin de s'assurer qu'aucun enfant ne reste aux arrêts - La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Année scolaire 2023-2024

Fiche horaire de circuit

Car n° 410 - Circuit : 410SMER1200

Validité : 26/08/2023 au 21/08/2024

Sens : Retour

Niveau : Secondaire

Circule : Mercredi

Nom de l'arrêt	Commune	Horaire
ETAB: COLL SAINTE PHILOMENE	COUERON	12:08
ETAB: COLL PAUL LANGEVIN	COUERON	12:11
LA MONTAGNE NORD	COUERON	12:22
AUMARIERE RD 26	COUERON	12:23
SAPINS VERTS	SAUTRON	12:24
ETAB: VIA L159	SAUTRON	12:43
EC SAINT JEAN BAPTISTE	SAUTRON	12:45
CHAPEAU ROUGE	SAUTRON	12:49
BREIL	SAUTRON	12:51
CHEMIN BONGARANT	SAUTRON	12:54
BONGARANT NORD	SAUTRON	12:55
BONGARANT CENTRE	SAUTRON	12:56
BONGARANT CHAPELLE	SAUTRON	12:57
BOIS TAUREAU	SAUTRON	12:58
TRIMOSSIERE	SAUTRON	13:00
NAUDIÈRES	SAUTRON	13:03

Par précaution, les élèves doivent se présenter avant l'horaire de passage du véhicule. En cas de retard du car, un second véhicule effectuera généralement le circuit dans les 30 minutes qui suivent, afin de s'assurer qu'aucun enfant ne reste aux arrêts - La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.